

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 17 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au sein des locaux du PETR, 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	21/03/2023
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	24

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (24) :

ALIBERT Jean-Louis, BORIES André, BOUYSSIÉ Michel, CARRIERE François, CAUSSE Michel CAYLA Florence, CALVET Jean-Marc CLEMENT Karine, COUFFIGNAL Sylvain, DELPECH Michel, FONTAINE Hubert, GOMBERT Dominique, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, LE MEIGNEN Jean-Eudes, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MOLIERES Jacques, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, RIGAL Dominique, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe.

Excusés ou absents (15) : BARBEZANGE Jacques, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, COUDERC Vivian, DOUZIECH Jacques, GARRIC Benoît, MASBOU Jean-Pierre, MONTOYA Jacques, PAGES TOUZÉ Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, REYNES Jean-Michel, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle TEYSSÉDRE Christian.

Délégués absents ayant donné procuration (6) :

M. FABRE Jean-Marc a donné procuration à M. CARRIERE Francis
M. LACOMBE Jean-Marie a donné procuration à M. ALIBERT Jean-Louis
M. MARTY François a donné procuration à Mme CLEMENT Karine
Mme NESPOULOUS Régine a donné procuration à M. CAUSSE Michel
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à M. BOUYSSIÉ Jean-Michel
Mme WENZÉK Laurence a donné procuration à Mme JOSEPH-EDMOND Michèle

Secrétaire de séance : Florence CAYLA

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Validation du Procès-verbal du Comité syndical du 05 mars 2024
- Approbation du compte de gestion 2023
- Désignation du Président de séance pour le compte administratif 2023
- Approbation du compte administratif 2023
- Affectations des résultats 2023
- Contribution 2024 des membres
- Examen et adoption du budget primitif 2024

1- Désignation du secrétaire de séance

Florence CAYLA est désignée secrétaire de séance.

2- Validation du procès-verbal du comité syndical du 05 mars 2024

Le procès-verbal du comité syndical du 05 mars 2024 est soumis au vote.

⇒ **Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, valide, à l'unanimité, le procès-verbal du 05 mars 2024.**

3- Approbation du compte de gestion 2023

Le comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron doit se prononcer sur le compte de gestion 2023 présenté ci-dessous :

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

64100 - PETR CENTRE OUEST AVEYRON

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	36 287,43		34 872,91		71 160,34
Fonctionnement	522 988,27		-118 974,29		404 013,98
TOTAL I	559 275,70		-84 101,38		475 174,32
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	559 275,70		-84 101,38		475 174,32

Après s'être assuré que M. SOULAGE, Comptable public, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. SOULAGE, Comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur Jean-Eudes LE MEIGNEN, Président du PETR Centre Ouest Aveyron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

⇒ **Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de la part du Comité Syndical,**
- **d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2023.**

4- Désignation du Président de séance pour le compte administratif 2023

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical doit arrêter le compte administratif du PETR Centre Ouest Aveyron.

Considérant qu'en application de l'article L2122-14 du CGCT, le Président est tenu de quitter la salle au moment du vote du compte administratif et ne doit pas y prendre part.

Il est proposé d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif 2023.

Entendu que Madame CLEMENT Karine, se porte candidate,

⇒ **Le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, élit à l'unanimité Madame CLEMENT Karine Présidente de séance pour le vote du compte administratif 2023.**

5- Approbation du Compte administratif 2023

Considérant que conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales le comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président,

Considérant que le Président doit quitter la séance et être remplacé par le Président de séance élu précédemment,

Vu la délibération 240403-11 DL désignant Mme CLEMENT Karine Présidente de séance,

Vu l'examen du compte administratif et de la note de présentation annexés à la présente délibération,

Le compte administratif 2023 présente les résultats suivants :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses de fonctionnement 2023	632 069.37 €	Dépenses d'investissement 2023	10 920.00 €
Recettes de fonctionnement 2023	513 095.08 €	Recettes d'investissement 2023	45 792.91 €
Résultat de fonctionnement 2023	-118 974.29 €	Résultat d'investissement 2023	34 872.91 €
Résultat 2023		-84 101.38 €	
Résultat de fonctionnement cumulé	404 013.98 €	Résultat d'investissement cumulé	71 160.34 €
Résultat global de clôture 2023		475 174.32 €	

Le compte administratif fait apparaître un résultat pour l'année 2023 de – 84 101.38 €.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. SOULAGE, Comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur Jean-Eudes LE MEIGNEN, Président du PETR Centre Ouest Aveyron,

Monsieur Jean-Eudes LE MEIGNEN quitte la salle après présentation du compte administratif.

Madame Karine CLEMENT, Présidente de séance, met au vote le compte administratif.

⇒ **Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2023.**

6- Affectation des résultats 2023

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 et constatant que celui-ci présente :

- un excédent de fonctionnement de 404 013.98 €
- un excédent d'investissement de 71 160.34 €

⇒ soit un excédent global de 475 174.32 €

Il est proposé d'affecter ce résultat :

- en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 404 013.98 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté),
- en recette de la section d'investissement pour un montant de 71 160.34 € à l'article 001 (résultat d'investissement).

⇒ **Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2023 telle que présentée ci-dessus.**

7- Contribution 2024 des membres

Conformément au Rapport d'Orientation Budgétaire, il est proposé de fixer par délibération le montant de la participation de chaque EPCI pour l'année 2024 comme suit :

		2024
Cotisations	PETR/SCOT	2.30 €
	Contractualisation	0.20 €
	Leader	0.30 €
	TOTAL	2.80 €

Conformément aux statuts, le montant de la participation est calculé en fonction de la population totale légale, entrée en vigueur au 1er janvier 2024.

⇒ **Le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **d'adopter les montants des participations des EPCI membres tels que présentés ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à appeler les recettes,**
- **de dire que ces recettes sont inscrites au Budget Primitif 2024,**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir à cet effet.**

8- Examen et adoption du budget primitif 2024

Suite au débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire tenu en séance du 5 mars 2024, le comité syndical est invité à adopter le budget primitif 2024 du Budget Principal.

Vu l'examen du budget primitif 2024 et la note de présentation annexés à la présente délibération,

Pour 2024, il est prévu un budget de 1 107 633.36 euros. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Budget prévisionnel 2024			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	453 535	PRODUITS DES SERVICES	0
Frais de structure et de procédure	210 000.00	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	569 739.04
Frais liés au programme d'actions	230 535.20	EXCEDENT DE FCT REPORTE	404 013.98
Frais de communication	13 000.00	QUOTE PART SUBV EQUIP	10 920.00
CHARGES DE PERSONNEL	473 180.00		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 157.82		
DOTATION aux AMORTISSEMENTS	51 800.00		
Virement section investissement			
TOTAL DEPENSES	984 673.02	TOTAL RECETTE	984 673.02
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	92 040.34	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	71 160.34
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000.00	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0
Subvention équipement	10 920	FCTVA	0
Deficit d'investissemnt reporté	0	Exedent de fonctionnement capitalisé	0
		AMORTISSEMENT	51 800
TOTAL DEPENSES	122 960	TOTAL RECETTE	122 960
TOTAL GENERAL	1 107 633	TOTAL GENERAL	1 107 633

Le budget est réputé voté par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

⇒ Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2024.

9- Questions diverses

▪ LEADER :

LEADER

2014-2022 : état des paiements

	Montant en €	% de l'enveloppe	Nombre de projets
Enveloppe LEADER 2014 -2022	4 158 410 €		
Subventions programmées	4 064 569 €	97,7%	80
Subventions payées	885 596 €	21,3%	24
Subventions restant à payer	3 158 822 €	76,0%	56

2023-2027 : état d'avancement du lancement du nouveau programme

Le lancement du nouveau programme LEADER 2023-2027 a pris du retard et il est toujours en attente de conventionnement avec la Région.

Nous avons aujourd'hui un plus de lisibilité sur le calendrier de mise en œuvre.

La Région nous a annoncé récemment un conventionnement d'ici l'été et nous avons été conviés à une réunion bilatérale pour échanger sur les fiches actions de notre GAL.

Le programme devrait donc démarrer en septembre 2024 avec les 1^{er} dépôts de demandes d'aide. Il restera donc 3,5 ans pour mettre en œuvre de ce programme.

▪ ATI FEDER

ATI FEDER

Enveloppe financière et demande de priorisation de la Région

L'enveloppe FEDER de la priorité 5 est de 134M€ jusqu'en 2027, à répartir entre les 58 ATI de l'ensemble de l'Occitanie. La Région n'a pas attribué d'enveloppe FEDER pour chaque ATI.

Instruction de la Région au regard d'une enveloppe FEDER déjà sur-sollicitée.

- Transmission à la Région des fiches pré-projets *avant le 31/03/2024* pour des opérations dont la réalisation débutera *avant le 31/12/2024*
- *d'ici à l'été, suite à une concertation avec chacun des chefs de file ATI, établissement d'une liste d'opérations prioritaires établie sur l'analyse de l'ensemble des fiches recueillies. La priorisation s'évaluera notamment sur la qualité (caractère structurant, impact sur le territoire, aspect innovant, éco-responsabilité...) et le degré de maturité des projets.*
- En suivant, pour ces opérations, un accompagnement au montage et au dépôt sera proposé par la Direction Europe et Action Internationale (DEAI) aux porteurs concernés.

Les fiches préprojet transmises après le 31/03/2024 seront étudiées dans un second temps. (Sous réserve de disponibilité de crédits)

ATI FEDER

Liste des projets du PETR transmis à la Région

Suite au courrier envoyé le 24/01/2024 pour le recensement des projets en vue des programmations 2024, il est présenté ci-dessous les projets identifiés au titre de l'ATI FEDER et transmis à la Région le 31/03/24

Bénéficiaire	Description du projet	Coût prévisionnel du projet (HT)	FEDER sollicité	Dépôt e-synergie	Avis de pré-sélection
Association Rouergue Vacances Loisirs	développement du village vacances de Pont les Bains par une offre hôtelière 3 étoiles	634 398 €	190 320 €	15/06/23	Copil 11/07/23
Commune de Marçillac	requalification de l'ancien presbytère en pôle culturel	1 841 922 €	212 335 €	en cours de montage, prévu pour mi-avril 24	Copil 11/07/23
Commune de Colombiès	réhabilitation d'une ancienne scierie en salle d'animation à vocation sociale et culturelle	384 793 €	62 038 €	24/07/23	Copil 11/07/23
Commune de Lanuéjols	création d'un équipement structurant en centre-bourg	2 018 940 €	200 000 €		
CC OAC	réhabilitation d'un bâtiment à La Fouillade pour créer une MSP	1 933 018 €	632 493 €		
CC Conques Marçillac	nouvel office de tourisme à Conques	1 915 259 €	500 000 €		
TOTAL			1 797 186		

Les montants de FEDER sollicités sont totalement **prévisionnels et en aucun cas garantis.**

▪ REGION

REGION

Appel à projets Tourisme de la Région

En complément des dispositifs à destination des entreprises touristiques votés en 2023 (PASS transformation et Contrat Entreprise d'avenir) le dispositif « Tourisme durable, responsable et solidaire » sélectionnera les dossiers à financer uniquement par **appel à projets**.

Sur ce dispositif, la Région passe d'une logique d'éligibilité à une logique de sélectivité.

Appel à projets 2024

Porteurs de projets

- **Collectivités, regroupements de collectivités et leurs établissements:** Communes, EPCI, SM...
- **Entreprises publiques locales ou à capitaux mixtes** gestionnaires d'équipements publics (SPL, SEMOP, etc...)
- **Associations et entreprises** propriétaires ou gestionnaires d'hébergement du Tourisme social et solidaire

Conditions : répondre à une ou plusieurs démarches environnementales et sociales

Projets notamment éligibles :

- **Projets visant la transformation des activités touristiques** dans les domaines de l'environnement (énergie, économies d'eau, biodiversité...), de l'inclusion et du social, de la souveraineté économique...
- **Projets de modernisation des stations thermales, littorales, rurales et de montagne des sites d'intérêt touristique majeur**, y compris ceux améliorant les conditions de travail (dont hébergement de personnel/de saisonniers), ceux permettant d'accompagner le développement de nouvelles activités ou la montée en gamme de l'offre.
- **Structuration de projet d'itinérance** pédestre (inscrits au PDIPR), équestre, fluvestre, cyclotourisme à forte composante touristique et économique démontrée, adossé à un grand itinéraire régional et hors itinéraires éligibles au Plan régional vélo.
- **Hébergements touristiques** uniquement dans le cadre du Tourisme social et solidaire et/ou en cas de carence de l'initiative privée

Projets inéligibles :

- Projets d'aménagement, de requalification des espaces publics
- Projets d'aménagements ou équipement des Offices sauf projets de mutualisation et de regroupement
- Hébergements touristiques hors TSS et/ou carence de l'initiative privée

Taux d'intervention:

- subvention d'investissement et/ou une avance remboursable dont le montant cumulé ne pourra excéder le montant de l'autofinancement
- **taux d'intervention de 15% maximum** et pouvant être bonifié à hauteur de **25% maximum pour les projets s'intégrant dans les priorités régionales** suivantes :
 - Tourisme inclusif et projets de tourisme social et solidaire
 - Diversification des activités dans le cadre d'une stratégie globale (dans les stations montagne, thermales ou littorales et leurs périmètres d'influences)
 - Projets ayant un fort impact sur l'emploi et l'accueil des saisonniers
 - Projets de transformation, notamment énergétique et économie en eau et/ ou projets innovants
- **assiette éligible minimale : 100 000 € pour les projets d'investissement et 20 000 € pour les projets ne présentant que des dépenses d'études.**
- un seul dossier par période de 2 ans. Pour solliciter une nouvelle aide, le projet précédent devra être finalisé et la demande de paiement transmise.
 - Le montant totale de l'aide régionale (subvention d'investissement plus avance remboursable) est plafonné à 500 000 € par projet dont :
 - un montant maximum de **300 000 € de subvention** (dont maximum 50 000 € pour les études)
 - un montant maximum de **200 000 € d'avance remboursable**

Calendrier:

- ouvert du **04/03/2024 au 07/06/2024**
- **Tout dossier incomplet au 1er septembre 2024 sera rejeté.**

- ETAT

ETAT

Contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE)

Nous n'avons pas à ce jour de directive de la part des services de l'Etat concernant la mise en œuvre du CRTE 2024.

Cependant, parallèlement au travail du CTO, la maquette CRTE est en cours d'élaboration.

Financement Agence nationale du sport

De nombreuses annonces relatives aux subventions de l'Agence nationale du sport (ANS) ont été faites dernièrement.

Cependant il est à noter que les enveloppes 2024 pour le département de l'Aveyron sont les suivantes :

- **Equipements sportifs des cours d'écoles** : 49 000 € (au moins 3 projets déjà identifiés sur le PETR)
- **Constructions et rénovations d'équipements sportifs structurants** (tels que les piscines, les gymnases, les salles spécialisées) ainsi qu'à l'acquisition de matériels lourds : 110 000 € (a priori déjà affectés à des projets = il ne devrait plus y avoir de financements ANS disponibles en 2024)

Selon les informations du référent ANS Aveyron mais possibilité de le contacter avant de déposer une demande pour vérifier s'il reste des crédits.

⇒ Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron prend acte de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30

Rodez, le **18 SEP. 2024**

Florence CAYLA,
Secrétaire de Séance



Jean-Eudes LE MEIGNEN,
Président

